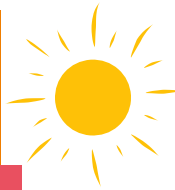


LA CANICULE N'EST PLUS UN ÉVÉNEMENT

ELLE DEVIENT UNE RÉALITÉ DURABLE AU TRAVAIL



LES SEUILS DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE FIXÉS PAR MÉTÉO-FRANCE

VIGILANCE ROUGE

CANICULE EXCEPTIONNELLE

4 Passage en vigilance rouge canicule dans la carte de vigilance de Météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.

VIGILANCE ORANGE

ALERTE CANICULE

3 Déclenchée par les préfets lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température atteigne les 34 °C et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20 °C la nuit durant trois jours consécutifs.

VIGILANCE JAUNE

PIC DE CHALEUR À SURVEILLER

2 Déclenchée en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.

VIGILANCE VERTE

VEILLE SAISONNIÈRE

1 Correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France. La plate-forme téléphonique 0800 06 66 66 est activée. Restez attentifs.

En l'absence d'eau courante : Une quantité suffisante d'eau potable fraîche doit être mise à disposition de manière continue,

Déploiement de moyens techniques et d'équipements de protection individuelle afin de réduire l'exposition des travailleurs à la chaleur et au rayonnement solaire.

Mise à disposition de zones fraîches ou ombragées

Espaces ombragés, ventilateurs, brumisateurs, pare-soleil, isolation thermique.

Fourniture de casques ventilés et de vêtements respirants.

Adaptation des postes et de l'organisation du travail.

Adaptation et augmentation si nécessaire des temps de pause.



Les épisodes de chaleur commencent **plus tôt** et deviennent **plus intenses**.

Depuis le 1er juillet 2025 le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, les employeurs doivent évaluer les risques liés aux épisodes de chaleur intense et, lorsque cette exposition présente un risque pour la santé ou la sécurité des travailleurs, intégrer ce risque dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et définir les mesures de prévention adaptées.



7 POINTS À VÉRIFIER AVANT LE PROCHAIN ÉPISODE DE CHALEUR



DUERP

Le risque chaleur est-il intégré dans le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels ?

OUI

À VÉRIFIER



ORGANISATION DU TRAVAIL

Les horaires et la charges de travail sont-ils adaptés aux températures extérieures ?

OUI

À VÉRIFIER

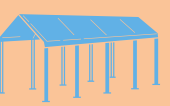


HYDRATATION

De l'eau fraîche est-elle accessible à tous les salariés ?

OUI

À VÉRIFIER



ESPACE DE RÉCUPÉRATION

Des zones ombragées ou fraîches sont-elles disponibles ?

OUI

À VÉRIFIER



PROTECTIONS INDIVIDUELLES ADAPTÉES

Les équipements et moyens de protection sont-ils adaptés ?

OUI

À VÉRIFIER



SENSIBILISATION

Les salariés et encadrants sont-ils informés des bons réflexes en cas de forte chaleur ? Savent-ils utiliser des équipements techniques et individuels pour réduire l'exposition à la chaleur ?

OUI

À VÉRIFIER



PROCÉDURE D'URGENCE

La conduite à tenir en cas de malaise est-elle connue de tous ?

OUI

À VÉRIFIER

EXEMPLES DE SIGNAUX D'ALERTE



Fatigue inhabituelle



Vertiges



Maux de tête



Déshydratation



Malaise